



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
AVIS N° 2019\_50001\_0033

---

**A Marseille, le 12 Juin 2019**

DGAVE – DEGPC - SMO

Adresse du profil acheteur : [marchespublics.mairie-marseille.fr](http://marchespublics.mairie-marseille.fr)

**Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'école Jolie Manon et du parc urbain attenant, rue Loubon / impasse Jolie Manon 13003 Marseille**

**RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION**

**Question 02 posée le 11/06/2019 :**

Bonjour, Dans le programme, une "zone restauration" est prévue et pourtant la compétence cuisiniste n'est pas demandée dans le RC... Qu'entendez-vous par la compétence "dépollution" : s'agit-il de désamiantage ou dépollution des sols ? Merci

**Réponse à la question 02 :**

La restauration des écoles de la Ville de Marseille est assurée par une Délégation de Service Publique avec cuisines centrales.

Les écoles sont ensuite équipées d'un satellite au fonctionnement plus simple même si le circuit propre sale reste à assurer.

Il appartient aux équipes de s'adjoindre les compétences d'un cuisiniste si elles le souhaitent mais cette compétence n'est pas imposée.

Il s'agit de dépollution des sols.